



Grenelle de la Mer 2011: préservation de l'espace maritime

A l'occasion du comité national de suivi du Grenelle de la Mer, la ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a présenté la feuille de route 2011-2012 pour la mer.

"2011 sera l'année de la mise en œuvre du Grenelle de la Mer. Je souhaite que ce Grenelle, comme celui de l'Environnement, devienne une réalité tangible pour tous les français" a déclaré la ministre en ouverture.

Deuxième puissance maritime au monde, présente sur tous les océans, la France dispose d'une des plus grandes réserves de biodiversité marine. Toutefois, cet exceptionnel potentiel de développement énergétique, médical, alimentaire ou encore touristique est encore aujourd'hui sous-exploité.



Grenelle de la Mer 2011 et préservation de l'espace maritime

A l'issue d'une année de travail et de concertation pour traduire les objectifs du Grenelle de la Mer en propositions concrètes, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a

annoncé le 10 février 2011 les 4 axes stratégiques de sa [feuille de route](#):

- la protection de la biodiversité marine, par la création d'une liste des espèces à protéger, le durcissement des conditions de rejet de [dragage](#) dans les ports ou encore une meilleure prise en compte du préjudice écologique dans l'indemnisation des pollutions marines...
- La ministre a annoncé le lancement d'une stratégie ambitieuse de création d'aires marines protégées, qui devraient couvrir 10 % de la [surface](#) totale de ses espaces maritimes d'ici 2012. La France, qui ne compte aujourd'hui que deux parcs, devrait en compter dix en 2013.
- Dès cette année, trois nouveaux parcs (Côte Vermeille, Glorieuses, Estuaires picards) seront créés et trois autres en 2012.

L'Italie et la France devraient également mettre en place en début de semaine prochaine le parc marin international des Bouches de Bonifacio. "Il était urgent de protéger nos espaces les plus fragiles" a souligné la ministre.

- le développement de l'économie maritime, la "croissance bleue", notamment par l'implantation de 1 200 éoliennes en mer d'ici 2020 et par la création d'une filière industrielle française des énergies marines ou encore le développement de nouvelles "autoroutes de la mer". La grande école des métiers de la mer, l'École nationale supérieure maritime, est quant à elle une réalité depuis le 1er janvier 2011.
- un programme de connaissance des océans avec l'adoption d'une stratégie d'exploration des grands fonds marins et par un inventaire important de la flore, de la faune, de la qualité de l'eau et des activités maritimes d'ici la fin 2012.
- une gouvernance renouvelée, à travers notamment la réforme de l'administration territoriale, la création d'un conseil national de la mer et des littoraux et de conseils pour chaque façade maritime en métropole et chaque bassin ultra-marin.

"La protection de l'environnement n'est pas incompatible avec le développement économique des activités en mer et il faut cesser de les opposer. Il y aura désormais en mer des éoliennes, des pêcheurs, des plaisanciers et de grands navires de commerce, cohabitant ensemble dans un même espace".

Le comité national de suivi du Grenelle de la Mer a été également l'occasion d'un échange nourri et constructif avec l'ensemble des acteurs. Nicolas BERTHOLON, ministre polynésien de l'Écologie, a ainsi présenté la déclinaison du Grenelle de la Mer à l'échelle de son territoire et sa stratégie en matière d'aires marines protégées.

"La mer n'est pas seulement un rêve de vacancier ou un décor de carte postale, c'est aussi une source de création de richesse et d'emploi" a conclu la ministre, tout en souhaitant "bon vent" au Grenelle de la Mer.

Source: Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Illustration: [Techno-science.net](#)